

## DOCUMENT À CONSERVER

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR RÉGIONAL DES CIRCUITS SPÉCIAUX SCOLAIRES RELATIF À L'ORGANISATION, À LA SÉCURITÉ ET À LA DISCIPLINE

Afin de participer à la sécurité et au confort de tous, l'utilisateur, ou ses responsables légaux s'il est mineur, s'engagent à :

- Être ponctuel au lieu de prise en charge.
- Présenter à chaque montée le titre de transport.
- Respecter les règles de sécurité et les consignes du conducteur.
- Respecter les personnes et les biens.

Le non-respect de ces règles sera sanctionné par :

- Une lettre d'avertissement.
- Une exclusion temporaire du transport de 3 jours ouvrables en cas :
  - de non-respect des personnes et des biens ;
  - de récidive suite à une lettre d'avertissement.
- Une exclusion temporaire du transport de 6 jours ouvrables en cas de récidive suite à une première exclusion.
- Une exclusion définitive du transport en cas de récidive après l'exclusion de 6 jours.

Ces sanctions administratives ne se substituent pas à d'éventuelles poursuites civiles et/ou pénales lorsque les autorités judiciaires compétentes ont été saisies.

Les différentes sanctions sont notifiées par courrier électronique ou postal.

Les sanctions sont susceptibles de faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'autorité organisatrice compétente puis d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite du recours gracieux ou hiérarchique.

La société de transport, la MDPH, ainsi que l'établissement scolaire seront en copie des courriers.

Il est bien rappelé aux familles que l'exclusion du transport scolaire n'entraîne pas la suspension de l'obligation scolaire. En conséquence, les familles concernées par l'exclusion de leur enfant du transport doivent acheminer ce dernier à son établissement scolaire par leurs propres moyens.

Les élèves mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents entre le domicile et le véhicule à l'aller et au retour.

Ce règlement intérieur a été approuvé par Île-de-France Mobilités dans une délibération.

Il est valable jusqu'à sa prochaine modification approuvée par le Directeur général.

**En voiture, en avion, dans un manège... Elle me protège. Dans un car aussi.**

## **As-tu bien pensé à mettre ta ceinture ?**

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à bord des circuits spéciaux scolaires.

### Objet : Carte Scol'R 2025-2026

Émanation des collectivités locales (Région Île-de-France, Mairie de Paris, ainsi que les 7 autres départements franciliens), Île-de-France Mobilités est l'Autorité organisatrice des transports en Île-de-France. À ce titre, Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance les transports publics pour tous les Franciliens.

Île-de-France Mobilités est également responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires. Le règlement régional relatif aux circuits spéciaux scolaires a pour objectif d'unifier ce service à l'échelle régionale tant au niveau de l'offre elle-même qu'au niveau des conditions d'accès.

En Île-de-France, les Circuits Spéciaux Scolaires sont empruntés quotidiennement par près de 42 000 élèves pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée.

Pour assurer la proximité avec les familles, Île-de-France Mobilités s'appuie sur un réseau d'organismes locaux bénéficiant d'une délégation de compétence.

Ces Circuits Spéciaux Scolaires sont accessibles avec la carte spécifique « **Scol'R** » qui vous est adressée et qui est valable pour l'année scolaire 2025-2026. Votre enfant peut ainsi se rendre facilement à son établissement scolaire.

Conformément aux conditions générales d'utilisation, cette carte doit être présentée au conducteur à **chaque montée**. D'autre part, afin de faciliter des trajets en toute sécurité, vous trouverez au verso un rappel des **principales consignes de sécurité applicables**, notamment pour le transport scolaire.

Pour toute question relative aux transports scolaires en Île-de-France :

[iledefrance-mobilites.fr](http://iledefrance-mobilites.fr) > Services de mobilité > Transports scolaires > Des circuits spéciaux scolaires



### Vous avez également souscrit à un forfait imagine R Junior ?

#### Demandez votre remboursement !

Les élèves bénéficiaires du tarif Scol'r junior à 24,80 euros peuvent se faire rembourser leur forfait imagine R Junior.

#### Comment procéder ?

Rendez-vous sur : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/remboursement-imagine-r-detenteurs-carte-scol-r>



### Mode d'emploi

- 1 Découpez l'étiquette suivant les pointillés
- 2 Placez et collez l'étiquette sur la carte Scol'R (cadre de droite)
- 3 Collez la photo de l'élève sur la carte Scol'R (cadre de gauche)
- 4 Rabattez le film-plastique sur la carte de transport





# Les **10** règles pour **voyager en sécurité**

## À la montée



- **Je suis présent à l'arrêt 5 minutes** avant l'horaire de passage du car.
- **J'attends l'arrêt complet du car** avant de monter.
- **Je présente systématiquement mon titre** de transport à chaque trajet.

## Pendant le trajet



- **Je place mon sac/ cartable sous le siège** ou dans le porte-bagages.
- **J'attache ma ceinture** de sécurité.
- **Je reste assis et calme** pendant tout le trajet.
- **J'ai un comportement respectueux** vis-à-vis du conducteur et des autres voyageurs.

## À la descente



- **J'attends l'arrêt complet** du car avant de descendre.
- J'attends le **départ du car pour traverser**.
- Je ne reste **jamais sur les aires de stationnement** pour les cars.

